



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Alsace

<b>Rapport annuel de mise en œuvre</b>	
<b>Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Version</b>	2021.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Ouvert - Région Alsace
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite du 30/06/2022 au 12/07/2022
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	12/07/2022

<b>Version du programme en vigueur</b>	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP042
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Alsace
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	9.0
<b>Numéro de la décision</b>	C(2021)4909
<b>Date de la décision</b>	28/06/2021
<b>Autorité de gestion</b>	Région Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de Services et de Paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	13
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	27
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	28
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	28
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	31
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	32
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	32
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	32
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	34
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	36
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	37
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	37
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	40
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	41
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	41
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	48
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	50
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	50
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	50
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	51
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	55

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	57
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	58
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	59
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	60
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	62
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	63
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	64
Annexe II .....	65
Documents .....	76

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,11	17,20	0,64
	2014-2020			0,15	23,46	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			3,00	20,00	15,00
	2014-2020			3,00	20,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			55,00	11,00	500,00
	2014-2020			55,00	11,00	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2021	12,96	77,89	9,70	58,30	16,64
		2014-2020	9,94	59,74	7,26	43,63	
		2014-2019	9,71	58,36	5,23	31,43	
		2014-2018	6,86	41,23	2,60	15,63	
		2014-2017	4,81	28,91	1,58	9,50	
		2014-2016	2,04	12,26	0,56	3,37	
		2014-2015	0,02	0,12	0,02	0,12	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 456 400,90	67,06	26 594 360,96	42,01	63 310 347,19
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 456 400,90	67,06	26 594 360,96	42,01	63 310 347,19

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	4,02	96,64	3,49	83,90	4,16
		2014-2020	3,41	81,98	2,90	69,72	
		2014-2019	2,80	67,31	2,45	58,90	
		2014-2018	2,37	56,97	1,96	47,12	
		2014-2017	2,69	64,67	1,66	39,91	
		2014-2016	2,21	53,13	0,42	10,10	
		2014-2015	0,33	7,93	0,33	7,93	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 730 460,47	82,40	8 204 874,46	57,64	14 235 630,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 730 460,47	82,40	8 204 874,46	57,64	14 235 630,00

Domaine prioritaire 2C+							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)		2014-2021			10 301 558,58	42,94	23 992 451,95
		2014-2020			9 393 258,00	39,15	
		2014-2019			6 992 950,00	29,15	
		2014-2018			5 548 701,43	23,13	
		2014-2017			536 984,63	2,24	
		2014-2016			232 500,00	0,97	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 803 232,46	75,07	1 184 676,72	49,32	2 402 083,02
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 624 994,43	39,95	2 541 294,41	38,68	6 569 896,77
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	159 956,56	23,91	82 659,00	12,35	669 115,97
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 588 183,45	47,59	3 808 630,13	39,50	9 641 095,76

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021					0,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015	0,01				
Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)		2014-2021			4 229 559,15	19,75	21 412 194,89
		2014-2020			3 662 124,00	17,10	
		2014-2019			2 660 262,00	12,42	
		2014-2018			1 248 480,00	5,83	
		2014-2017			520 912,37	2,43	
		2014-2016			384 931,00	1,80	
		2014-2015			27 476,00	0,13	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 583 313,74	30,16	1 845 880,89	21,55	8 564 877,96
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 583 313,74	30,16	1 845 880,89	21,55	8 564 877,96

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			15,93	121,33	13,13
	2014-2020			13,67	104,12	
	2014-2019			13,27	101,07	
	2014-2018					
	2014-2017			5,79	44,10	
	2014-2016					
	2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021			16,74	116,98	14,31
	2014-2020			14,37	100,42	
	2014-2019			14,35	100,28	
	2014-2018			11,69	81,69	
	2014-2017			6,66	46,54	
	2014-2016					
	2014-2015			0,30	2,10	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021			16,97	116,20	14,60
	2014-2020			14,57	99,76	
	2014-2019			14,56	99,69	
	2014-2018			12,16	83,26	
	2014-2017			10,48	71,76	
	2014-2016					
	2014-2015			3,49	23,90	
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2021					0,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					

		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)		2014-2021			1 141 406,83	44,38	2 571 695,29
		2014-2020			838 472,00	32,60	
		2014-2019			555 746,00	21,61	
		2014-2018			377 028,06	14,66	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	138 783,31	100,00	24 393,31	17,58	138 784,91
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	474 626,66	87,81	254 413,79	47,07	540 532,08
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 139 929,92	67,93	4 693 236,46	44,65	10 510 017,06
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	32 661 431,11	78,85	25 253 112,89	60,97	41 422 275,19
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	24 155 379,65	67,28	16 559 521,21	46,12	35 901 522,67
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 400 044,12	91,13	35 233 507,85	90,70	38 845 585,33
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	190 615,47	21,11	190 615,47	21,11	902 906,34
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	100 160 810,24	78,09	82 208 800,98	64,09	128 261 623,58

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2021	11 519 404,16	81,76	11 519 404,16	81,76	14 089 606,80
		2014-2020	11 519 404,16	81,76	11 519 404,16	81,76	
		2014-2019	5 723 233,00	40,62	5 723 233,00	40,62	
		2014-2018	5 723 233,00	40,62	5 723 233,00	40,62	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 168 908,00	131,22	3 990 423,40	51,49	7 749 283,74
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 168 908,00	131,22	3 990 423,40	51,49	7 749 283,74

Domaine prioritaire 5D							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (nombre d'opérations)		2014-2021					11,00
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 077 165,77	109,95	864 949,56	88,29	979 720,87
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 077 165,77	109,95	864 949,56	88,29	979 720,87

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			54,00	200,00	27,00
		2014-2020			32,00	118,52	
		2014-2019			10,00	37,04	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			27,54	56,95	48,36
		2014-2020			24,49	50,64	
		2014-2019			10,87	22,48	
		2014-2018			8,91	18,43	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			28,74	103,06	27,89
		2014-2020			28,74	103,06	
		2014-2019			28,74	103,06	
		2014-2018			28,74	103,06	
		2014-2017			28,74	103,06	
		2014-2016			28,74	103,06	
		2014-2015			28,74	103,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	233 676,76	53,73	195 175,38	44,88	434 877,51
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	13 524 852,83	60,69	6 509 273,80	29,21	22 286 578,51
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 721 482,62	64,21	5 316 318,18	44,21	12 025 520,63

Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 480 012,21	61,82	12 020 767,36	34,60	34 746 976,65
-------	-----------------------------------	-----------	---------------	-------	---------------	-------	---------------

## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

### 1/ MISE EN OEUVRE EN 2021 DU PDR ALSACE 2014-2022

#### 1-1/Modification du PDR Alsace 2014-2022

L'année 2021 est marquée par un remaquetage conséquent du PDR Alsace :

- d'une part du fait de la prolongation des PDR de 2 années supplémentaires s'accompagnant des abondements de crédits FEADER socle des tranches 2021 et 2022,
- d'autre part du fait de l'intégration des crédits FEADER Relance.

Ainsi plus de 35 M€ de crédits FEADER socle ont abondé la maquette du PDR Alsace pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre des deux années de la Transition 2021-2022 auxquels ont été ajoutés plus de 3 M€ dans le cadre du transfert 2021 de crédits du 1er Pilier vers le 2nd Pilier de la PAC.

A cela se sont ajoutés les crédits « FEADER Relance » (EURI) issus du Plan de relance de l'Union européenne qui ont abondé la maquette FEADER du PDR Alsace de plus de 8 M€. Ces crédits supplémentaires visent à répondre à des enjeux importants et immédiats d'investissements et ont été répartis de manière à répondre aux besoins de consolidation des activités après la période de crise sanitaire dans les industries agro-alimentaires, dans les ateliers de transformation et les locaux de vente et dans les entreprises de travaux forestiers. Des crédits FEADER Relance ont également été dédiés aux territoires (collectivités et associations) via un nouveau type d'opération créé pour soutenir le développement des services de base en milieu rural.

Cette 8ème modification a été soumise à l'avis du Comité de suivi des programmes européens Alsace consulté par écrit du 17 au 28 mai 2021. Cette nouvelle version V9.0 du PDR Alsace 2014-2022 a été adoptée par la Commission européenne le 28 juin 2021.

#### 1-2/ Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) portant sur l'année civile 2020

L'Autorité de gestion a établi le 7ème RAMO du PDR Alsace 2014-2022 portant sur l'année civile 2020 en juin 2021.

Il a été soumis à l'avis du Comité régional de suivi des programmes européens Alsace consulté par écrit du 14 au 25 juin 2021. Suite à quelques corrections d'ordre technique, le RAMO version 2020.1 a été approuvé par Commission européenne le 22 juillet 2021.

#### 1-3/ Suivi du Cadre de performance

En 2021, les progrès dans la réalisation des objectifs du PDR Alsace 2014-2022 à fin 2020 est décrite dans le RAMO 2020 portant sur l'année civile 2020.

#### 1-4/ Dégagement d'office

L'état d'avancement des paiements FEADER au 31 décembre 2021 a permis d'éviter un dégagement d'office en 2021, 100% du montant de paiement FEADER à justifier au titre de l'année 2021, au regard du profil de paiement FEADER fixé dans le PDR Alsace, ayant été atteint.

#### 2/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION DU PDR ALSACE

L'état d'avancement de la programmation prend en compte les dossiers sélectionnés et ayant obtenu un avis favorable du Comité régional de programmation FEADER Alsace, que ces dossiers soient engagés juridiquement ou pas.

**Crédits FEADER socle** : Au total, au cours des années 2014 à 2021, 17566 dossiers ont été programmés représentant un montant total de FEADER socle de 130,501 M€ (81% de la maquette FEADER socle).

Le montant total de FEADER socle programmé depuis le début de la programmation se répartit par mesures comme suit :

- mesure 1 « transferts de connaissances et actions d'information » : 0,16 M€ pour 2 dossiers
- mesure 4 « investissements physiques » : 27,783 M€ pour 2032 dossiers
- mesure 6 « développement exploitations agricoles et des entreprises » : 12,761 M€ pour 497 dossiers
- mesure 7 « services de base et rénovation des villages » : 10,883 M€ pour 329 dossiers
- mesure 8 « investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » : 1,611 M€ pour 50 dossiers
- mesure 10 « agroenvironnement – climat » : 25,041 M€ pour 7234 dossiers
- mesure 11 « agriculture biologique » : 17,061 M€ pour 3434 dossiers
- mesure 13 « paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques » : 26,938 M€ pour 3724 dossiers
- mesure 16 « coopération » : 0,268 M€ pour 6 dossiers
- mesure 19 « LEADER » : 5,711 M€ pour 207 dossiers
- mesure 20 « Assistance technique » : 2,280 M€ pour 1 dossier

**Crédits FEADER Relance (Plan de relance de l'Union européenne)** : Au cours de l'année 2021 débute la programmation du FEADER Relance : 50 dossiers ont été programmés représentant un montant total de 1,413 M€ (17% de la maquette FEADER Relance).

Le montant total de FEADER Relance programmé se répartit par mesures comme suit :

- mesure 4 « investissements physiques » : 0,774 M€ pour 4 dossiers
- mesure 8 « investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts » : 0,442 M€ pour 4 dossiers
- mesure 10 « agroenvironnement – climat » : 0,195 M€ pour 42 dossiers

Source : Comité régional de programmation FEADER Alsace

#### Mesure 1 - formation

En 2021, aucun nouveau dossier n'a été programmé sur la mesure 1 (TO 0101A-Formation). Sur cette mesure, la mise en œuvre complexe des opérations de formation ne concourt pas à encourager les cofinancements publics dans le cadre PDR et a conduit les opérateurs à organiser des formations hors PDR avec pour conséquence une forte sous-réalisation de cette mesure. En outre, la crise sanitaire a reporté, voire annulé, des sessions de formations.

Lors du remaquetage du PDR Alsace validé en 2021, la mesure 1 reste créditée de 0,07 M€ pour l'ensemble des projets identifiés et a fait l'objet d'une réduction de maquette au profit de la mesure 4.

#### Mesure 2 - conseils

Mesure clôturée.

#### Mesure 3 - régime de qualité

Mesure clôturée.

#### Mesure 4 – investissement physiques

La mesure 4 concerne des dispositifs prioritaires pour le territoire et reconnus comme tels dans la stratégie du PDR, notamment le soutien aux bâtiments d'élevage, le soutien à l'agroéquipement, le soutien aux investissements de transformation-commercialisation et aux investissements productifs dans les CUMA. Elle connaît une augmentation régulière du nombre de projets déposés chaque année notamment en réponse à l'appel à projets bâtiments d'élevage et agroéquipement.

Lors du remaquetage validé en 2021, pour répondre aux besoins en très forte croissance sur les dernières années, la mesure 4 :

- a été fortement abondée au titre des crédits FEADER socle de la transition portant 2021-2022 et de crédits Transfert P1-P2 2021 avec plus de 12 M€ de FEADER socle (+48%),
- a été dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour plus de 1,8 M€.

Cette très forte augmentation de la maquette vise à répondre aux besoins très importants du territoire en matière de modernisation des investissements des exploitations agricoles, et notamment d'investissements dans les bâtiments d'élevage qui correspond à un enjeu très fort pour le territoire (TO 0401A - investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage), et également aux besoins en matière d'investissements productifs environnementaux (TO 0401D). Elle vise également à répondre aux besoins qui se sont renforcés en matière de développement des entreprises de transformation et de commercialisation. Enfin, dans une moindre mesure, elle vise à répondre aux besoins du TO 0401 C - investissements productifs dans les CUMA.

Au 31 décembre 2021, 2032 dossiers ont été programmés depuis 2014 sur cette mesure :

- 2032 dossiers pour 27,7 M€ de crédits FEADER socle dont près de 300 dossiers au cours de l'année 2021 pour 4,3 M€ de FEADER,
- un démarrage de la programmation des crédits FEADER Relance avec 4 dossiers de transformation/commercialisation pour 0,7 M€.

Le taux de programmation de la maquette FEADER socle de la mesure 4 à fin 2021 est de 74%.

#### Mesure 6 – développement des entreprises

Au 31 décembre 2021, 497 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation sur la mesure 6 pour 12,7 M€ de FEADER. La programmation concerne principalement des projets d'installation en agriculture de jeunes agriculteurs (JA). Sur 488 projets d'installation JA depuis 2014 représentant un montant de 9,3 M€ de FEADER programmés, le nombre de dossiers d'installations programmés reste élevé en 2021 avec 74 dossiers programmés (équivalent à 2020) confirmant ainsi la bonne dynamique des installations sur le territoire.

Sur cette mesure ont également été programmés depuis le début de la programmation 6 projets d'unités de méthanisation sur le TO 0604C pour 3,2 M€ de FEADER. Ce TO ayant été clôturé en 2019, les éventuels nouveaux projets de méthanisation relèvent depuis 2020 du FEDER.

Ont également été programmés, depuis 2014, 3 projets de tourisme en milieu rural relevant du secteur marchand sur le TO 0604D-tourisme. Aucun nouveau dossier n'a pas été programmé en 2021.

Enfin, 92 dossiers ont été programmés pour un montant de 0,18 M€ de FEADER sur le TO 0601B-prêts bonifiés. Ce TO est clôturé depuis 2017.

Lors du remaquetage validé en 2021, la maquette de la mesure 4 a été abondée de 3,3 M€ de FEADER socle supplémentaires (+30%) au titre de la transition 2021-2022.

Le taux de programmation de la mesure 6 progresse à 87% à fin 2021 par rapport à celui de fin 2020 (82%).

#### Mesure 7 – services de base (y compris Natura 2000 et lutte contre la prédation)

Lors du remaquetage validé en 2021, pour répondre aux besoins identifiés jusqu'en 2022, la mesure 7 :

- a été abondée au titre des crédits FEADER socle de la transition 2021 et 2022 avec 1,5 M€ de FEADER socle (+12%),
- a été dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour 2,8 M€ pour soutenir les services de base en milieu rural au travers d'un type d'opération nouvellement créé (TO 0704I).

Le taux de programmation de la maquette FEADER socle de la mesure 7 a progressé de 67% à fin 2020 à 75% à fin 2021 avec 1,9 M€ de FEADER socle programmé pour plus de 50 dossiers, essentiellement avec des dossiers d'animation Natura 2000 (TO 0706D), des projets de valorisation du patrimoine naturel (TO 0706G) et du patrimoine culturel (TO 0706H) ainsi que, dans une moindre mesure, des dossiers de contrats Natura 2000 (TO 0706E) et des dossiers de protection des troupeaux contre la prédation (TO 0706F).

Au 31 décembre 2021, aucune dossier n'a encore été programmé sur les crédits FEADER Relance.

#### Mesure 8 – mécanisation récolte bois

Lors du remaquetage validé en 2021, pour permettre aux entreprises de travaux forestiers de consolider leur activité après cette période de crise sanitaire, la mesure 8 :

- a été abondée au titre des crédits FEADER socle de la transition 2021 et 2022 avec 0,1 M€ de FEADER socle (+9%),
- a été dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour 3,2 M€.

Le taux de programmation de la maquette FEADER socle de la mesure 8 est de 92% à fin 2021 avec 4 dossiers supplémentaires programmés en 2021 sur les crédits FEADER socle.

Par ailleurs, la programmation des crédits FEADER Relance a démarré avec 4 dossiers programmés en 2021 sur pour 0,4 M€.

### Mesures 10-MAEC, 11-AB et 13-ICHN

Lors du remaquetage validé en 2021, pour permettre la reconduction des engagements des agriculteurs et d'assurer le financement des nouveaux entrants dans les PAEC déjà sélectionnés, la mesure 10 a été abondée au titre des crédits FEADER socle de la transition 2021 et 2022 avec 1,6 M€ de FEADER socle (+6%). Cette mesure a également été dotée de crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne pour 0,5 M€ (MAEC apicole).

La mesure 11 a été abondée de 69 % à partir de crédits « Transition 2021-2022 » de 9,2 M€ pour permettre de répondre à la dynamique de conversion à l'agriculture biologique en Alsace.

La M13 ICHN (Indemnité Compensatoire Handicap Naturel) est abondée de 8,6 M€ au titre des crédits FEADER transition 2021-2022 et au titre des crédits « Transfert P1-P2 2021 ».

La campagne PAC 2020 des mesures 10 et 11 (MAEC et AB) été programmée à partir de janvier 2021. A fin 2021, le taux de programmation de la maquette FEADER socle de la mesure 10 et de la mesure 11 est respectivement de 88% et de 75%.

Les dossiers de la campagne PAC 2021 de la mesure 13-ICHN ont été programmés fin 2021. A fin 2021, le taux de programmation de la mesure 13 est de 92%.

Par ailleurs, la mesure 10 connaît un démarrage de la programmation des crédits FEADER Relance avec 42 dossiers MAEC apicole pour 0,2 M€ programmés.

### Mesure 16 - coopération

Les TO 1602A-Mise au point de nouveaux produits- et TO 1607B-Emergence de démarche collective dans le secteur forestier ont tous deux connu un début de programmation en 2019. En 2021, 1 seul dossier a été programmé sur le TO 1607B.

Le TO 1608C-élaboration de plans de gestion forestière est clôturé depuis 2019.

Au 31/12/2021, le taux de programmation de la mesure 16 est de 35% de la maquette FEADER.

### Mesure 19-LEADER

Lors du remaquetage validé en 2021, la mesure 19 a été abondée au titre des crédits FEADER socle de la transition 2021-2022 avec 1,9 M€ de FEADER socle (+28%) afin d'assurer la programmation des GAL LEADER sur la période de 2021-22 et le soutien préparatoire au titre de la prochaine période de programmation 2023-27.

Au 31/12/2021, le taux de programmation de la mesure 19 est de 64% de la maquette FEADER avec 19 dossiers supplémentaires programmés au cours de l'année 2021.

### Mesure 20 – Assistance technique

La totalité de la maquette de la mesure Assistance technique a été programmée dès 2020 sur la base d'un financement forfaitaire (choix retenu par l'AG pour les 3 PDR du Grand Est).

### 3/ ETAT D'AVANCEMENT DE LA CONTRIBUTION DU PDR ALSACE AUX PRIORITES ET DOMAINES PRIORITAIRES

La contribution du PDR Alsace aux priorités et domaines prioritaires (DP) est présentée ci-après sur la base de la dépense publique totale (montant total d'aides publiques) engagée ou payée :

- la dépense publique totale engagée est calculée sur l'ensemble des opérations qu'elles soient achevées ou non,
- la dépense publique totale payée est calculée sur l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non...

#### *Dépense publique totale engagée*

Au cours des huit années 2014 à 2021, un peu plus de 17100 dossiers ont été engagés (décision juridique d'attribution d'aide signée) au titre du PDR Alsace représentant un montant total d'aides publiques engagées de 194 M€.

La dépense publique totale engagée a fortement progressé au cours en 2021 passant de 154,9 M€ à 194 M€ (+ 39 M€ soit une progression de 25%).

Près de 2500 dossiers ont été engagés en 2021, soit 14% des dossiers engagés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques engagées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne, comme suit :

- Priorité 2-compétitivité agricole et forestière : 58,775 M€ pour 2142 dossiers
- Priorité 3-chaîne alimentaire : 2,583 M€ pour 86 dossiers
- Priorité 4-environnement : 99,954 M€ pour 14618 dossiers
- Priorité 5-énergie, climat : 11,246 M€ pour 17 dossiers

- Priorité 6-territoires : 21,480 M€ pour 245 dossiers
- *Source : Portail de valorisation des données OSIRIS-édition D02-02 et exports ISIS au 31 décembre 2021 (hors Assistance technique)*

#### Dépense publique totale payée

En considérant l'ensemble des opérations ayant fait l'objet d'au moins un paiement au titre du PDR Alsace, la dépense publique totale payée cumulée des huit années 2014 à 2021 s'élève à 139,5 pour un peu plus de 16500 dossiers payés.

La dépense publique totale payée connaît également une forte progression en 2021, passant de 113,3 M€ à 139,5 M€ (+ 26 M€ soit une progression de 23%).

Près de 2440 dossiers ont été payés en 2021, soit 15% des dossiers payés depuis 2014.

Le montant total d'aides publiques payées se répartit, selon les Priorités de l'Union européenne comme suit :

- Priorité 2- compétitivité agricole et forestière : 38,607 M€ pour 1666 dossiers
- Priorité 3- chaîne alimentaire : 1,845 M€ pour 82 dossiers
- Priorité 4- environnement : 82,208 M€ pour 14553 dossiers
- Priorité 5- énergie, climat : 4,855 M€ pour 14 dossiers
- Priorité 6- territoires : 12,020 M€ pour 192 dossiers

*Source : Portail de valorisation des données OSIRIS-édition D02-02 et exports ISIS au 31 décembre 2021 (hors Assistance technique)*

#### Commentaires par Priorités :

##### Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

Pour mémoire, la Priorité 1 ne fait pas l'objet d'une programmation directe. C'est une priorité transversale qui est fléchée à titre secondaire. Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité, à titre secondaire, sont les suivantes :

M1 - Transfert de connaissances et actions d'information

M2 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M16 – Coopération

Au 31/12/2021 :

6 opérations sont engagées pour 0,489 M€ de dépenses publiques.

4 opérations sont payées pour 0,297 M€ de dépenses publiques.

La mesure 1 (TO 0101A – Formation) ainsi que le TO 1602A - nouveaux produits sont programmés à titre principal sur la Priorité 4 (DP 4A), le TO 1607B - démarches collective dans le secteur forestier est

programmé à titre principal sur la Priorité 2 (DP 2C+).

Sur les 6 opérations engagées à titre secondaire sur la Priorité 1, 2 d'entre elles concernent la mesure 1 (aucun nouveau dossier engagé en 2021) et 4 relèvent de la mesure 16 (2 sur le TO 1602A-nouveaux produits et 2 sur le TO 1607B-démarches collective dans le secteur forestier dont 1 nouveau dossier engagé en 2021).

Sur cette priorité, en ce qui concerne le TO 0101A - Formation, la mise en œuvre complexe des opérations de formation ne concourt pas à encourager les cofinancements publics dans le cadre PDR et a conduit les opérateurs à organiser des formations hors PDR. En outre, la crise sanitaire a reporté, voire annulé, des sessions de formations.

En 2021, aucun nouveau dossier n'a donné lieu à un premier paiement sur cette priorité.

La mesure M2 est clôturée depuis 2019 (le financement au titre de cette mesure intervient en dehors du PDR).

Le TO 1608C-élaboration de plans de gestion forestière est clôturé depuis 2019.

Priorité 2: amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine prioritaire 2A) Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M04 – Investissements physiques

5 types d'opération de la M04 sont fléchés sur ce domaine prioritaire 2A : 0401A modernisation des bâtiments d'élevage, 0401B stratégies de filières et/ou territoires, 0401C CUMA, 0401D investissements environnementaux et 0401E investissements énergétiques et climatiques.

Au 31/12/2021 :

1558 opérations sont engagées sur le DP 2A pour 42,4 M€ de dépenses publiques.

1166 opérations sont payées pour 26,5 M€ de dépenses publiques.

En 2021, le DP 2A poursuit sa forte dynamique avec l'engagement de plus de 350 dossiers relevant notamment de l'appel à projets « Plan de compétitivité des exploitations agricoles » pour les projets de modernisation des bâtiments d'élevage et d'investissements productifs environnementaux qui correspondent à un enjeu très fort pour le territoire. Les dossiers engagés relèvent dans une moindre mesure des

investissements productifs dans les CUMA et des investissements de transformation/commercialisation.

Plus de 200 dossiers supplémentaires ont été payés sur le DP 2A en 2021.

Domaine prioritaire 2B) Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises

2 types d'opération de la M06 sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B : 0601A-DJA et 0601B-Prêts bonifiés

Au 31/12/2021 :

483 dossiers sont engagés sur le DP 2B pour 11,7 M€ de dépenses publiques.

420 opérations sont payées pour 8,2 M€ de dépenses publiques.

En 2021, avec l'engagement de plus de 70 projets d'installation en agriculture de jeunes agriculteurs (JA), la bonne dynamique des installations sur le territoire se poursuit avec un nombre d'installation annuel qui reste élevé (stable par rapport à 2020).

Domaine prioritaire 2C+) améliorer la viabilité et la compétitivité des entreprises forestières et promouvoir la gestion durable des forêts

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M04 – Investissements physiques

M08 – Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte

M16 – Coopération

4 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 2C+ : TO 0403G amélioration, TO 0806A mécanisation récolte, TO 1607B émergence de démarches collectives dans le secteur forestier et TO 1608C plans de gestion forestière.

Au 31/12/2021 :

101 dossiers sont engagés sur le DP 2C+ pour un montant de dépenses publiques de 4,5 M€,

80 opérations sont payées pour 3,8 M€ de dépenses publiques.

Le niveau d'engagement du DP 2C+ progresse légèrement en 2021 avec 6 dossiers supplémentaires engagés en 2021 dont 2 sur le TO 0403G - desserte forestière, 2 sur le TO 0806A - mécanisation de la récolte et 2 sur le TO 1607B- émergence de démarches collectives dans le secteur forestier.

Sur le TO 0806A - mécanisation de la récolte, les dossiers programmés fin 2021 sur les crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne seront engagés en 2022.

En 2021, 8 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'un premier paiement sur le DP 2C+.

Priorité 3: promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Domaine prioritaire 3A) Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

M03 – Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires

M04 – Investissements physiques

3 types d'opération sont fléchés sur le domaine prioritaire 3A : TO 0402F –

transformation/commercialisation, TO 0301A-certification à un régime de qualité alimentaire et TO 0302B-promotion des régimes de qualité alimentaire

Au 31/12/2021 :

86 dossiers sont engagés sur le DP 3A pour un montant de dépenses publiques de 2,5 M€,

82 opérations sont payées pour 1,8 M€ de dépenses publiques.

En 2021, le niveau d'engagement progresse légèrement sur le DP 3A avec 9 dossiers supplémentaires engagés (10 en 2020) sur les crédits FEADER socle au titre de dossiers d'investissements de transformation/commercialisation.

Aucun des dossiers programmés fin 2021 (TO 0402F - Investissements de transformation/commercialisation) sur les crédits FEADER du plan de relance de l'Union européenne n'ont été engagés en 2021.

En 2021, 15 dossiers supplémentaires ont été payés sur le DP 3A (contre 17 en 2020).

La mesure 3 est clôturée (projets soutenus en dehors du PDR).

Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres agricoles à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M04 - Investissements physiques : TO 0403H (investissements dans les infrastructures agricoles) et 0404I (investissements non productifs)

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706D (animation des documents de gestion des sites Natura 2000), 0706F (aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux) et 0706G (restauration et valorisation du patrimoine naturel)

M10 - Agroenvironnement - climat

M11 - Agriculture biologique

M13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

M16 – Coopération : TO 1602A (nouveaux produits)

Les mesures mobilisées sur cette priorité pour les terres forestières à titre principal sont les suivantes :

M01 - Transfert de connaissances et actions d'information

M02 - Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706E (contrats Natura 2000)

Au 31/12/2021 :

14618 dossiers sont engagés sur la Priorité 4 pour un montant total de dépenses publiques de 99,9 M€

14553 dossiers sont payés pour 82,2 M€ de dépenses publiques.

Au 31 décembre 2021, les engagements pour les mesures surfaciques concernent les campagnes PAC suivantes :

- campagne PAC 2014 à 2020 pour la mesure 10-Agroenvironnement et climat
- campagne PAC 2015 à 2020 pour la mesure 11-Agriculture biologique,
- campagne PAC 2014 à 2021 pour la mesure 13-ICHN.

Au 31/12/2021, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- mesure 10-MAEC : 32,6 M€ de dépenses publiques engagées dont 25,2 M€ payées
- mesure 11-AB : 24,1 M€ de dépenses publiques engagées dont 16,5 M€ payées
- mesure 13-ICHN : 35,2 M€ de dépenses publiques engagées dont 35,2 M€ payées

Concernant les autres mesures contribuant à la priorité 4, les engagements au cours de l'année 2021 relèvent principalement du soutien aux sites Natura 2000 au titre de l'animation des sites et contrats forestiers, de l'adaptation à la conduite pastorale des troupeaux et de la valorisation du patrimoine naturel.

Priorité 5: promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine prioritaire 5C) Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire à titre principal est la suivante :

M06 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604C soutien aux projets de méthanisation

Au 31/12/2021 :

6 dossiers sont engagés sur le DP 5C pour un montant de dépenses publiques de 10,1 M€,

5 opérations sont payées pour 3,9 M€ de dépenses publiques.

En 2021, les 2 derniers dossiers de méthanisation (TO 0604C) sélectionnés ont été engagés et 1 dossier supplémentaire a fait l'objet d'un premier paiement.

Le TO 0604C étant clôturé depuis 2019 est stabilisé avec un nombre de 6 dossiers engagés. Les éventuels nouveaux projets de méthanisation relèvent du FEDER depuis la modification du PDR Alsace validée en 2019.

#### Domaine prioritaire 5D) Réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture

La mesure mobilisée pour répondre à ce domaine prioritaire est la suivante :

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0706C actions de sensibilisation liées aux plans climat

Au 31/12/2021 :

11 dossiers sont engagés sur le DP 5D pour un montant de dépenses publiques de 1,0 M€,

9 8 opérations sont payées pour 0,864 M€ de dépenses publiques.

Avec 2 dossiers supplémentaires engagés en 2021, l'ensemble des dossiers de plans climat sélectionnés sur ce DP sont désormais engagés (8 dossiers sélectionnés au titre du 1er appel à projets 2015-2017 puis 3 dossiers au titre du 2ème et dernier appel à projet 2018-2020).

En 2021, un dossier supplémentaire a fait l'objet d'un premier paiement.

#### Priorité 6: promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

##### Domaine prioritaire 6B) Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les mesures programmées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

M06 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises : TO 0604D création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand

M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales : TO 0704A création et développement des services en milieu rural, TO 0705B développement et promotion du tourisme rural et TO 0706H préservation et valorisation du patrimoine culturel rural

M19 - LEADER

Au 31/12/2021 :

245 dossiers sont engagés sur le DP 6B pour un montant total de dépenses publiques de 21,4 M€,

192 dossiers ont été payés pour 12,0 M€.

En 2021, les engagements sur le DP 6B se poursuivent à un bon rythme avec l'engagement de 40 dossiers supplémentaires essentiellement pour les projets LEADER sur le TO 1902B-stratégies locales. Le TO 1903C – coopération LEADER connaît un démarrage des engagements avec 4 premiers dossiers engagés en 2021.

Les autres TO fléchés sur les DP 6B ont contribué de manière marginale à l'augmentation des engagements au cours de l'année 2021, notamment le TO 0706H – valorisation du patrimoine culturel rural avec 5 dossiers supplémentaires engagés en 2021.

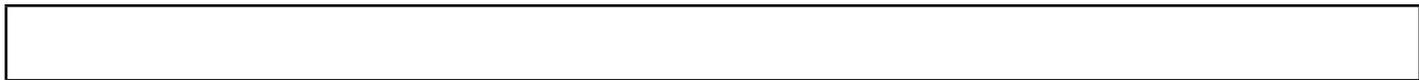
Sur ce DP 6B une quarantaine de dossiers supplémentaires ont fait l'objet d'un premier paiement sur en 2021.

### **Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2021**

L'évolution de la réalisation des indicateurs cibles au regard des objectifs fixés pour le PDR Alsace pour chaque domaine prioritaire est décrite dans le tableau en pièce jointe.

Periode	Valeur cible à atteindre au 31/12/2025 (PDR Alsace V9)	Valeur atteinte au 31/12/2021	% d'atteinte de la cible	Commentaires
2014-2021	0,64%	0,11%	17,19%	Aucun nouveau dossier n'ayant été payé en 2021 sur ce domaine prioritaire, le taux d'atteinte de la cible de l'indicateur T1 reste stable à 17% à fin 2021 (même taux que celui atteint à fin 2020).
2014-2020	0,88%	0,15%	17,05%	
2014-2021	15	3	20,00%	Aucun nouveau dossier n'ayant été payé en 2021 sur ce domaine prioritaire, le taux d'atteinte de la cible de l'indicateur T2 reste stable à 20% à fin 2021 (même taux que celui atteint à fin 2020).
2014-2020	15	3	20,00%	
2014-2021	500	55	11,00%	Aucun nouveau dossier n'a été payé en 2021 sur ce domaine prioritaire. Cependant, suite au remaquetage de 2021 qui a fait évoluer la valeur de la cible T3 (diminution de 1350 à 500), le taux d'atteinte de la cible passe de 4% à fin 2020 à 11% à fin 2021.
2014-2020	1350	55	4,07%	
2014-2021	16,64%	9,70%	58,29%	Suite au remaquetage de l'année 2021 qui a fait évoluer la valeur de la cible T4 (augmentation de 13% à 16%) et compte tenu du bon rythme des paiements au cours de l'année 2021, le taux d'atteinte de la cible augmente de 55% à 58% avec plus de 1100 dossiers partiellement ou totalement payés à fin 2021 (dont près de 300 dossiers supplémentaires payés en 2021). Ce domaine prioritaire connaît une très forte dynamique d'engagement et de paiement depuis le début de la programmation notamment pour la modernisation des bâtiments d'élevage et pour les investissements productifs environnementaux.
2014-2020	13,14%	7,26%	55,25%	
2014-2021	4,16%	3,49%	83,89%	Suite au remaquetage de l'année 2021 qui a fait évoluer la valeur de la cible T5 (augmentation de 3 à 4%), le taux d'atteinte de la cible diminue légèrement de 85% à 84% avec un peu plus de 420 dossiers payés à fin 2021 (dont un peu plus de 70 dossiers supplémentaires payés en 2021).
2014-2020	3,41%	2,90%	85,04%	
2014-2021	23 992 452	10 301 559	42,94%	Suite au remaquetage de l'année 2021 qui a fait évoluer fortement la valeur de la cible de l'indicateur spécifique 2C+ (augmentation de 13,8 M€ à 23,9 M€), le taux d'atteinte de la cible 2025 diminue de 68% à 43% avec 80 dossiers payés à fin 2021 (8 de plus qu'à fin 2020).
2014-2020	13 836 058	9 393 258	67,89%	
2014-2021	21 412 195	4 229 559	19,75%	Suite au remaquetage de l'année 2021 qui a fait évoluer la valeur de la cible T6 de substitution (augmentation de 11,6% à 21,4%), le taux d'atteinte de la cible 2025 diminue de 31% à 20% avec un peu plus de 80 dossiers payés à fin 2021 (dont 15 dossiers supplémentaires payés en 2021).
2014-2020	11 644 499	3 662 124	31,45%	
2014-2021	2 571 695	1 141 407	44,38%	Le taux de réalisation de l'indicateur T8 de substitution a progressé en passant de 32% à fin 2020 à 44% à fin 2021 avec plus de 50 dossiers payés à fin 2021 (14 dossiers supplémentaires payés en 2021).
2014-2020	2 650 373	838 472	31,64%	
2014-2021	14,60%	16,97%	116,23%	Le taux de réalisation de l'indicateur T9 dépasse la valeur cible 2025.
2014-2020	11,06%	14,57%	131,76%	
2014-2021	14,31%	16,74%	116,98%	Le taux de réalisation de l'indicateur T10 dépasse la valeur cible 2025.
2014-2020	9,59%	14,37%	149,88%	
2014-2021	13,13%	15,93%	121,33%	Le taux de réalisation de l'indicateur T12 dépasse la valeur cible 2025.
2014-2020	8,56%	13,67%	159,67%	
2014-2021	14 089 607	11 519 404	81,76%	Le taux de réalisation de l'indicateur T16 à fin 2020 progresse de près de 32 points passant de 49% à 82% de la valeur cible pour 2025 avec 5 dossiers payés à fin 2021 (1 de plus qu'à fin 2020).
2014-2020	14 089 606	6 924 641	49,15%	
2014-2021	11	8	72,73%	Le taux de réalisation à fin 2021 (73% de la valeur cible 2025) des indicateurs T17 et T18 de substitution restent identiques au taux atteint à fin 2020 avec 9 dossiers payés (1 de plus qu'en 2020).
2014-2020	11	8	72,73%	
2014-2021	27,89%	28,74%	103,03%	Le taux de réalisation de l'indicateur T21 dépasse la valeur cible 2025 depuis que les GAL ont été sélectionnés en 2015.
2014-2020	27,89%	28,74%	103,03%	
2014-2021	48,36%	27,54%	56,95%	Le taux de réalisation de l'indicateur T22 a progressé de 6 points en 2021 avec 56% d'atteinte de la valeur cible 2025 à fin 2021 (contre 51% à fin 2020).
2014-2020	48,36%	24,49%	50,64%	
2014-2021	27	54	200,00%	Le taux de réalisation de l'indicateur T23 dépasse la valeur cible 2025.
2014-2020	27	27	118,52%	

Progrès dans la réalisation des objectifs à fin 2021



**1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

...
-----

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

--

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Aucune modification de la section 9 du PDR Feader Alsace n'a été conduite en 2021.

Depuis la fusion des 3 régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduites en commun, dont la coordination relève d'une Chargé de mission dédiée.

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2021 se sont portées sur 2 thématiques :

- **Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR**

La démarche initiée en fin d'année 2020 s'est achevée en avril 2021.

#### Déroulé des travaux

- **Suite à consultation le marché a été attribué le 16 novembre 2020 au groupement BRL-I et N-ABLE.**
- **1ère phase - Début décembre 2020** - Cette phase a consisté notamment dans l'organisation de 8 entretiens avec les membres des équipes Feader, afin d'identifier la manière dont a été définie et interprétée l'Innovation dans les 3 PDR et en quoi le Feader pouvait la stimuler. Cette phase s'est achevée le 15 décembre 2020 par le 1er Comité de Pilotage.
- **2e phase - Janvier et Février 2021 - ont été consacrés aux entretiens avec des Directions Opérationnelles de la Région Grand Est en lien avec le Feader.** L'objectif de cette phase était de les interroger sur leur prise en compte de l'Innovation dans leurs dispositifs et en quoi le Feader pourrait être un partenaire permettant d'avoir un effet levier.
- **Le Comité de Pilotage Intermédiaire s'est déroulé le 16 Février 2021 et a permis de présenter les premières conclusions et recommandations.**
- **Les mois de Mars et Avril ont été consacrés au Benchmark et à la rédaction du Rapport Final.**

Le Benchmark a porté sur Les Régions Pays de Loire, Centre Val de Loire et Occitanie ainsi qu'au niveau européen sur la Lombardie et le Danemark. La sélection s'est faite autour des critères suivant :

- 1) territoires sur lesquels la stratégie innovation a été construite en cohérence avec les stratégies existantes => critère articulation
- 2) territoires sur lesquels l'accompagnement à l'innovation (DP 1A mesures 1 et 2) a été largement

déployé => critère dépenses sur le DP 1A

3) territoires sur lesquels les GO PEI ont été largement déployés => critère nombre d'actions de coopération dont PEI soutenues

- **Le dernier Comité de Pilotage s'est tenu le 20 Avril 2021.**

**Une évaluation construite autour des 5 questions suivantes :**

- La stratégie des PDR est-elle pertinente au regard des besoins identifiés par l'UE, a-t-elle permis de tirer parti des opportunités offertes par le FEADER pour stimuler l'innovation et de manière cohérente ?
- La stratégie est-elle coordonnée avec les autres initiatives régionales ? Les acteurs de l'écosystème d'innovation ont-ils été impliqués dans l'élaboration et la diffusion de la stratégie ?
- Les moyens mis en œuvre ont-ils été en adéquation avec les objectifs fixés ?
- Le système de suivi a-t-il permis de mesurer les réalisations, résultats et impacts des PDR sur le soutien à l'innovation et d'en rendre compte ?
- La logique d'intervention a-t-elle été effectivement mise en œuvre ? Les besoins ont-ils pu être satisfaits ? Les objectifs de réalisation de résultat ont-ils été atteints ? Les PDR ont-ils eu des impacts avérés ?

**• Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL**

La démarche d'accompagnement s'est traduite par :

- **5 réunions plénières** (Autorité de Gestion, Réseau Rural Grand Est, Groupement d'Actions Locales) coordonnées par le prestataire Citoyen & Territoires.
- **6 Comités de Pilotage**, animés par Citoyen & Territoires, et réunissant l'Autorité de Gestion, le Réseau Rural Grand Est et 4 représentants des GAL du Grand Est participants à cette démarche

L'essentiel du travail en 2021 qui a permis la création d'une boîte à outils au service de la démarche d'évaluation des GAL a consisté en :

- 10 groupes de travail ont été constitués autour de différentes problématiques comme par exemple : Les indicateurs, la rédaction d'un cahier des charges, la trame du rapport d'évaluation, le partage des outils
- La constitution de cette boîte à outils a représenté une trentaine de réunions
- La boîte à outils est désormais accessible au lien suivant :

[https://drive.google.com/drive/folders/1\\_arcO9Tlkxi4CYD8bzG6pd0ruYnl4eYH](https://drive.google.com/drive/folders/1_arcO9Tlkxi4CYD8bzG6pd0ruYnl4eYH)

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement, Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles SDR) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est[WC1] .

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Alsace 43 outils pour le Fedader socle et 3 outils pour le[WC2] Feader Relance.

Les 3 outils pour la Relance concernent les dispositifs suivants : Investissements de transformation/commercialisation (TO 0402F); Modernisation et amélioration de la mécanisation de la

récolte (TO 0806A), Soutien aux services de base en milieu rural (création d'un nouveau TO 0704I).

Par ailleurs, 9 outils existants ont été modifiés en 2021.

L'AG met également régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

### **Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :**

En 2020, **ISIS** a été paramétré par la DRAAF et l'AG pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2021.

### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2021 sont :

- Mise en ligne d'un ATLAS des réalisations des PDR sur la base des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.[WC3]

### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

- Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les premières années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

En 2021, le GTSE s'est réuni 2 fois, les 4 mai et 30 septembre. Par ailleurs, s'est tenu le 4 novembre un YCBE[WC4] (Yealy Capacity Building Event) animé par EDATER et portant sur le projet du futur plan d'évaluation 2023-2027.

- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO - depuis 2016, est également un lieu d'échanges entre Autorités de Gestion et un lieu de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer, voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autres d'alimenter les RAMO.

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	SCEDR Alsace et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2021 Alsace
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2021 établit un bilan pour l'année 2021 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Alsace 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Alsace.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2021/05/ALS-RAMO-2020.pdf">https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2021/05/ALS-RAMO-2020.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

### ▪ Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR

La démarche évaluative en 5 questions (exposées au paragraphe 2b) a permis de dégager des recommandations pour la prochaine programmation comme :

- Poser une définition claire de l'Innovation
- Identifier a minima 1 axe stratégique d'Innovation (Bioéconomie, Circuits courts...)
- Mettre en place un COPIL Innovation et un COPIL PEI associant les acteurs intermédiaires et les services de la Région qui permettra notamment de faire remonter les besoins pour orienter les AAP, faciliter leur diffusion ....
- Adosser aux dispositifs retenus sur l'axe Innovation un cadre d'intervention et des grilles de sélection permettant de valoriser l'Innovation (critères de sélection, bonifications)
- S'appuyer sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PEI et accentuer la diffusion des retours d'expérience
- Accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, notamment par l'instauration d'une aide financière forfaitaire pour le montage des dossiers
- Développer l'usage de l'options des coûts simplifiés

### ▪ Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les évaluations par les GAL n'étant pas achevés aucun résultat ne peut encore être présenté.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	24/05/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2021 sur l'exécution du Feader en 2020 dans le cadre du RAMO de juin 2021

<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en Alsace
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2021/05/ALS-RAMO-2020.pdf">https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2021/05/ALS-RAMO-2020.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	24/05/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2021
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en Alsace
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2022/05/Resume-citoyen-PDR-ALS-Annee-2020.pdf">https://europe-en-alsace.eu/wp-content/uploads/2022/05/Resume-citoyen-PDR-ALS-Annee-2020.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	10/12/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet</b>	Réunion de ré-examen annuel et Comité de suivi Compte tenu de la situation sanitaire, ces 2 rencontres se sont déroulées sur 2 pas de temps non consécutifs.

<b>d'une discussion/diffusion</b>	
<b>Organisateur général de l'activité/évènement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	En Visioconférence
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	http://x

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuels - Poursuite de la démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation - Achèvement de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Innovation sur les 3 PDR coordonnée par les cabinets BRL-I et N-ABLE
<b>Suivi effectué</b>	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS - Préparation du pan régional du PSN
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **PREAMBULE**

###### **La crise sanitaire COVID-19**

Comme le RAMO 2020, le RAMO 2021 s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire COVID-19 qui a débuté en mars 2020. Face à cette situation exceptionnelle, l'Autorité de Gestion avait tout mis en oeuvre pour adapter son fonctionnement, et les outils nécessaires au travail des services instructeurs des aides FEADER, et permettre la poursuite des démarches des porteurs de projets.

La majorité des procédures spécifiques mises en place en 2020 pour assurer la programmation et le paiement des dossiers ont donc été poursuivies en 2021 (utilisation du parapheur « électronique » au niveau de l'Autorité de gestion, généralisation de la consultation écrite du comité régional de programmation pour permettre la poursuite de la programmation des dossiers, réunions en visio-conférence, conférences téléphoniques...) Malgré ces mesures, les réalisations de certaines opérations ont dû être décalées en raison de retards dans les travaux ou la livraison de matériels. La reprise des activités a néanmoins permis à la majorité de ces opérations de se réaliser, malgré un décalage dans le temps.

###### **1/ Mise en oeuvre de la gestion opérationnelle du PDR Alsace 2014-2022**

Conformément à l'article 78 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, l'Etat a confié à la Région Alsace, la gestion du programme de développement rural en qualité d'autorité de gestion. La Région Alsace a été désignée autorité de gestion par délibération n°634/14 de l'assemblée plénière en date du 11 juillet 2014.

###### **1-1/ Conventions tripartites et conventions de délégation des tâches (pour mémoire)**

La **convention tripartite entre la Région Alsace autorité de gestion, l'Agence de Services et de Paiement (ASP) organisme payeur, et l'Etat** a été signée le 31 décembre 2014 pour organiser la gestion opérationnelle de la programmation de développement rural 2014-2020. Pour mémoire, une première convention tripartite avait été signée le 21 mars 2014 pour l'année de transition 2014.

Ces 2 conventions tripartites ont été complétées en 2015 par des **conventions de délégation des tâches** conclues entre l'Autorité de gestion et chaque guichet unique-service instructeur (GUSI) de l'Etat. Ces conventions précisent les responsabilités et engagements respectifs de la Région en tant qu'autorité de gestion, et des services instructeurs délégataires. La convention avec la Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin a été signée le 1er décembre 2015 et la convention avec la DDT du Haut-Rhin a été signée le 17 novembre 2015.

Les types d'opérations instruits par les DDT sont les suivants :

- TO 0401A - Investissements pour la modernisation des bâtiments d'élevage
- TO 0401D - Investissements productifs environnementaux
- TO 0401E - Investissements productifs énergétiques et climatiques

- TO 0403G - Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière
- TO 0403H - Investissements dans les infrastructures agricoles
- TO 0404I - Investissements non productifs
- TO 0601A - Dotation jeunes agriculteurs
- TO 0706D - Animation des documents de gestion des sites Natura 2000
- TO 0706E - Contrats Natura 2000
- TO 0706F - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux
- Mesures 10, 11 et 13 dans leur intégralité

La convention tripartite et les conventions de délégations des tâches ont fait l'objet d'un avenant en 2017 pour une mise en cohérence des trois documents (circuits de gestion...). En 2021, les conventions de délégations de tâches ont fait l'objet d'un avenant n°2 afin de prendre en compte la prolongation de la période de programmation 2014-2020 pour les deux années de transition 2021-2022.

## **1-2/ Organisation de l'Autorité de gestion**

### La Délégation aux Fonds européens :

A la suite de la fusion des 3 Régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine le 1er janvier 2016, une nouvelle organisation des services avait été validée fin 2016 au sein de la Région Grand Est avec la création de la Direction Europe et International (DEI) remplaçant la Direction des relations européennes et internationales (DREI) tout en restant dédiée aux fonds européens et aux relations internationales.

Au 1er janvier 2019, dans la perspective du post 2020, une nouvelle organisation a vu le jour avec le regroupement de l'ensemble des services gestionnaires de fonds européens FEADER, FEDER/FSE au sein d'une Délégation aux Fonds européens (DFE).

La Délégation aux fonds européens est organisée autour de 3 services « Croissance, Emploi et Développement rural » respectivement sur chaque site (Strasbourg, Châlons et Metz) dont chaque chef de service est également coordinateur d'un fonds à l'échelle de la Région Grand Est. Chaque service est décliné en 3 Pôles, chacun étant dédié à un fonds européen. Les pôles FEADER gèrent les PDR des anciennes régions et assurent les missions d'autorité de gestion et de guichet unique – service instructeur (GUSI) pour les types d'opérations non délégués aux services de l'Etat (DDT).

Par ailleurs, les « Maisons de Région » implantées sur chacun des 12 territoires accueillent chacune 1 animateur-conseiller multifonds « Fonds Européens Structurels d'Investissement ».

La mission de communication sur les fonds européens reste mutualisée au niveau de la DFE pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service de Pilotage des fonds européens (DFE). La mission d'évaluation des programmes européens est partagée entre ce Service de Pilotage (marchés publics) et les 3 Pôles FEADER (compétence métier).

Cette organisation a évolué depuis le 1er semestre 2022 pour le FEDER/FSE vers une spécialisation de chaque site sur une ou plusieurs thématiques propres à chacun des fonds. Cette organisation évoluera également à compter de 2023 pour le FEADER pour permettre la mise en œuvre du nouveau programme

FEADER Grand Est 2023-2027.

Le Pôle FEADER Alsace :

Le Pôle FEADER Alsace est service instructeur des types d'opérations suivants :

- TO 0101A - Formation des actifs des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole
- TO 0201A - Services de conseils personnalisés
- TO 0301A - Certification à un régime de qualité alimentaire
- TO 0301B - Promotion des régimes de qualité alimentaire
- TO 0401B - Investissements productifs répondant à des stratégies de filières et/ou de territoire
- TO 0401C - Investissements productifs dans les CUMA
- TO 0402F - Investissements de transformation et/ou de commercialisation
- TO 0604C- Soutien aux projets de méthanisation
- TO 0604D - Création et développement d'activités économiques touristiques relevant du secteur marchand
- TO 0704A - Création et développement des services en milieu rural
- TO 0704I – Soutien aux services de base en milieu rural –FEADER Relance (nouveau TO 2021)
- TO 0705B - Développement et promotion du tourisme rural
- TO 0706C - Actions de sensibilisation liées aux plans climat
- TO 0706G - Restauration et valorisation du patrimoine naturel
- TO 0706H - Préservation et valorisation du patrimoine culturel rural
- TO 0806A - Modernisation et amélioration de la mécanisation de la récolte
- TO 1602A - Mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies
- TO 1607B - Emergence de démarches collectives dans le secteur forestier
- TO 1608C - Elaboration de plans de gestion forestière
- Mesure LEADER en lien avec les GAL

Le Pôle FEADER Alsace a connu plusieurs mouvements de personnel au cours de l'année 2021 : 1 congé maternité, 2 départs, 3 recrutements de chargés de mission et le recrutement d'1 gestionnaire.

Au 31/12/2021, le Pôle FEADER Alsace comprend 16 agents : 1 cheffe de Pôle, 1 assistante-gestionnaire, 1 gestionnaire, et 13 chargé(e)s de mission (dont 2 sur des missions de pilotage).

### Le Comité régional de programmation FEADER Alsace :

L'ensemble des dossiers instruits, par le Pôle FEADER Alsace et par les DDT, est soumis à l'approbation du **Comité régional de programmation (CRP) FEADER Alsace** qui, en temps normal, se réunit en présentiel environ 4 fois par an et peut également être consulté par écrit en fonction des besoins, notamment pour programmer des dossiers urgents. La plupart des dossiers présentés ont déjà été examinés en comité technique thématique préalablement (notamment pour leur sélection) ; pour certains types d'opération, le CRP fait office de comité technique et valide l'instruction et la sélection des projets.

En 2021, le CRP FEADER Alsace a été consulté 8 fois. Au vu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, ces consultations ont toutes été réalisées par écrit du 14 au 24 janvier, du 12 au 22 avril, du 30 avril au 10 mai, du 21 au 31 mai, du 3 au 13 juin, du 21 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, du 26 octobre au 5 novembre, du 25 novembre au 5 décembre 2021.

### Le Comité de suivi des programmes européens Alsace :

Le **comité de suivi Alsace** se réunit au moins une fois par an et peut être consulté par voie écrite, pour la coordination générale et le suivi global des programmes européens en Alsace, PO FEDER/FSE et PDR.

En 2021, le comité de suivi des programmes européens Alsace a été consulté 3 fois pour le FEADER sous forme de consultation écrite :

- du 17 au 28 mai 2021 (approbation de la modification de la maquette du PDR intégrant notamment l'abondement des crédits de la transition 202122 et du Plan de Relance UE, ainsi que la modification de nouvelles grilles de sélection)
- du 14 au 25 juin 2021 (approbation du RAMO portant sur l'année 2020)
- du 3 au 14 décembre 2021 (approbation de la maquette FEADER Grand Est relative au Plan Stratégique National (PSN) 20232027, et de la modification d'une grille de sélection du PDR 20142022 Alsace).

Le comité a également été consulté par visioconférence en distanciel au vu du contexte sanitaire lié à la COVID-19 :

- le 18 janvier 2022 : au vu des agendas des participants, le comité n'a eu lieu qu'en janvier 2022. Cette réunion du comité de suivi concernait tous les programmes européens du Grand Est (présentation d'un point d'avancement pour le FEADER).

### Autres temps d'échanges avec la Commission européenne :

Le 10 décembre 2021 s'est tenue en distanciel la **réunion de réexamen annuelle commune aux 3 PDR du Grand Est** entre l'Autorité de gestion et la Commission européenne organisée en vertu de l'article 51 du règlement (UE) n° 1303/2013.

Enfin, l'AG a participé à la **réunion annuelle des Autorités de gestion** organisée en distanciel par la Commission européenne à Bruxelles le 10 novembre 2021.

### **1-3/ Informations et/ou formations suivies et/ou mises en place par l'Autorité de gestion et les GUSI**

L'AG participe régulièrement aux différentes réunions organisées et groupes de travail mis en place au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en association avec l'Agence de Services et de Paiement et Régions de France. Ces réunions et groupes de travail permettent d'obtenir de

l'information, d'échanger entre AG, de mutualiser, de construire de nouvelles procédures...

Au vu du contexte sanitaire, seules quelques sessions de formation ont été organisées en présentiel, mais grâce aux outils de visioconférence, la majorité des formations a pu être réalisée en distanciel.

Ainsi, en 2021, 23 sessions de formations ont été suivies ou mises en place par l'AG pour 29 stagiaires représentant 84 heures stagiaires. Ces formations sont décrites ci-dessous :

En 2021, l'AG a dispensé plusieurs modules de formations pour former les nouveaux arrivants au sein du Pôle FEADER Alsace ou des Groupes d'action locale LEADER. 10 modules de formation ont ainsi été dispensés pour 29 participations :

Présentation des règlements européens, du PDR et cycle de vie d'un dossier FEADER : 5 mai + 3 et 22 septembre 2021 (4 participants)

Instruction d'une demande d'aide : 7 mai + 17 mai + 9 juin (3 participants)

Vérification du respect de la commande publique dans le cadre du FEADER : 11 mai 2021 + 23 juin + 1er octobre 2021 + 4 octobre (5 participants)

Les aides d'Etat dans le cadre du FEADER : 12 mai + 24 juin 2021 + 1er octobre 2021 (4 participants)

Instruction d'une demande de paiement FEADER : 19 mai 2021 (1 participant)

Identification des points de vigilance sur les mesures agricoles du PDR : 20 mai 2021 (1 participant)

Etapas d'instruction d'un dossier agricole : 22 septembre 2021 (2 participants)

Instruction d'une demande de paiement FEADER : feuille de calcul réalisation FCR : 25/05/2021 (2 participants)

Analyse d'un plan de financement : 9 et 10 juin 2021 + 23 septembre 2021 (3 participants) auxquelles s'ajoutent les 3 formations suivantes :

Lutte anti-fraude – module 1 – 10 et 11 mars 2021 (1 participant)

Lutte anti-fraude – module 2 – 29 mars, 31 mars, 1er avril (1 participant)

Construire des outils de suivi et de gestion dans Excel – 8 et 14 octobre + 4 novembre 2021 (1 participant)

Ces trois formations ont été dispensées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Depuis septembre 2016, l'AG a également mis en place des **réunions périodiques avec les services agricoles des DDT** qui se sont poursuivies en 2021 : réunions tous les 15 jours, AG-DDT-DRAAF-ASP, sur les thématiques agricoles (principalement autour des mesures 04 et 06).

Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Alsace (instrumentation OSIRIS, procédures, notes techniques d'instruction, circuits, questions d'éligibilité, suivi de la résorption des stocks de demandes de paiement...), d'organiser les CRP FEADER

(vérification des ordres du jour...). De même, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction ...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé.

De même se sont poursuivies en 2021 les réunions avec les services espaces naturels des DDT qui sont services instructeurs des dispositifs relatifs à la forêt (TO 0403G) et aux sites Natura 2000 (TO 0706D et E). Ces réunions organisées par l'AG se déroulent 3 à 4 fois par an et associent les DDT, la DRAAF, la DREAL, l'ASP et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Pour faciliter les échanges avec les DDT et les GAL et pour sécuriser la base documentaire, l'AG met à leur disposition tous les documents utiles (notes, formulaires, compte-rendu, appels à projets...). Un **extranet** est mis en place depuis juin 2018.

Concernant les missions de service instructeur portées en propre par l'AG (Pôle FEADER Alsace pour le PDR Alsace), **une réunion du Pôle FEADER Alsace** organisée tous les 15 jours permet aux agents d'être informés et d'échanger entre eux. Des **revues de projets agricoles et non agricoles**, également hebdomadaires, mises en place depuis 2018 pour les instructeurs du Pôle FEADER Alsace se sont poursuivies. Elles permettent d'échanger sur des questions d'éligibilité, d'identifier des sujets à expertiser et de partager les bonnes pratiques. Elle se révèlent en particulier très utiles pour accompagner les nouveaux personnels arrivés en 2021.

Par ailleurs, pour fluidifier l'information **sur le périmètre du Grand Est, la DFE a poursuivi plusieurs moments d'échanges périodiques** (complétés par des réunions ponctuelles et thématiques en fonction des besoins des uns et des autres) :

- Réunion entre les 3 Pôles FEADER+service pilotage toutes les semaines, en y associant l'ASP
- Réunion entre les 3 Pôles FEADER+service pilotage et la Direction agriculture et forêt de la Région toutes les semaines.

## **2/ La réalisation et la maintenance des outils OSIRIS**

La procédure mise en place au niveau national, qui prévoit que chaque type d'opération hors mesures SIGC fasse l'objet d'un outil OSIRIS spécifique, a exigé un important travail de la part de l'Autorité de gestion.

Ainsi pour le PDR Alsace, il a été nécessaire de créer 46 outils pour gérer les différents types d'opération du PDR hors M10, 11 et 13, dont 14 outils propres à LEADER. Les 6 derniers outils LEADER dédiés à la coopération (TO 19.03C) sont ouverts depuis le 1er semestre 2018. Parmi ces 46 outils, 3 ont été créés en 2021 pour permettre le financement des opérations par des crédits du Plan de Relance UE sur les TO 0704I, 0402F et 0806A.

La rédaction des cahiers des charges des outils OSIRIS et des feuilles de calcul est élaborée par des instructeurs du Pôle FEADER Alsace, ayant une bonne connaissance des règles d'éligibilité et de calcul des aides du FEADER (ayant déjà traité des dossiers similaires sur la période 2007-2013), en lien avec les GUSI externes à la Région (DDT) selon les types d'opération. Le travail se fait en lien étroit et constructif avec la Délégation régionale de l'ASP : journées de formation, questions/réponses, échanges téléphoniques.

A noter **la montée en puissance de la maintenance des feuilles de calcul** (excel) depuis 2018. Ces feuilles de calcul sont indispensables au paramétrage du module de calcul instruction (MCI) des outils et servent au paiement des aides puisque la solution du module de calcul réalisation (MCR) a finalement été abandonnée en 2018 compte-tenu de son coût et de sa complexité. Ces feuilles de calcul évoluent régulièrement ; les nouvelles versions embarquent des corrections de bugs et de nouvelles fonctionnalités (exemple : écran

visite sur place, fonction import/export entre FCR et OSIRIS). L'AG doit donc mettre à jour les feuilles de calculs de ses outils très régulièrement ainsi que les manuels utilisateurs et former le cas échéant les instructeurs.

Par ailleurs, le Pôle FEADER Alsace continue de participer aux réunions téléphoniques régulières entre l'ASP Siège (Direction de programme), la DR ASP et les SDR du Grand Est, mises en place depuis début 2017. Ces réunions régulières permettent de signaler des difficultés, de mieux suivre les travaux de création et de modification des outils ainsi que la résolution des tickets incidents (maintenance ASP).

Enfin, en 2021, **ISIS** a été paramétré pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) des campagnes 2021. Le paramétrage de l'outil a été fait par la DRAAF et par l'Autorité de gestion.

### **3/ Implication et actions de l'Autorité de gestion dans le suivi du plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits**

Afin d'assurer la continuité avec les mesures correctives engagées dans le cadre du RDR 2 et de bénéficier de la mutualisation des bonnes pratiques, la Région Grand Est se place dans le cadre du plan d'actions FEADER coordonné par le Ministère en charge de l'agriculture (DGPE). Ce plan a été construit, et continue à être alimenté, sur la base des constats d'insuffisance, formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs, et face auxquels des mesures correctives sont engagées.

L'Autorité de gestion participe à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ces travaux sont réalisés dans le cadre des Comités Opérationnels (COMOP) "audits et contrôles", en concertation entre les Autorités de gestion (AG), l'organisme payeur (ASP) et le Ministère en charge de l'agriculture qui assure la coordination des AG.

Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP « audits et contrôles », également en concertation entre les AG, l'ASP et le Ministère.

L'AG a poursuivi ses travaux de mise en oeuvre d'un dispositif de contrôle interne mutualisé à l'échelle du Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en oeuvre des PDR. Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble la cheffe du SCEDR, les chef(fe)s de pôle des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice de la Délégation aux fonds européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

Dans la poursuite des travaux menés en 2018 (mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en oeuvre), en 2021 se sont poursuivis les travaux sur la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en oeuvre du plan de formation.

### **4/ Elaboration d'un manuel de procédures**

Les notes constituant le manuel de procédures peuvent être des adaptations régionales de notes nationales ou

des notes régionales élaborées par l'AG. Les notes traitent de questions d'éligibilité et/ou de procédures. Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations, ou spécifiques à un type d'opération ou un groupe de types d'opération. Elles peuvent concerner uniquement le PDR Alsace ou tous les PDR du Grand Est. Elles sont régulièrement mises à jour.

Toutes les notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP.

Les notes font l'objet d'une diffusion aux services instructeurs internes ou externes (DDT et GAL). En 2018, cette diffusion a été sécurisée et simplifiée grâce à la mise en place d'un **extranet**. Cet extranet ouvert depuis juin 2018 permet aux instructeurs de disposer, dans un espace unique, de toutes les notes et formulaires en vigueur, d'un historique des anciennes notes et anciens formulaires, des différentes versions du PDR.... Cet extranet est également consultable par les partenaires concernés (ASP, Région, DRAAF...). Le manuel de procédures est donc alimenté au fil de l'eau en fonction des besoins.

Plusieurs **notes** ont été publiées et/ou mises à jour par l'AG en 2021.

A noter également que l'AG a mis en place des **rapports d'instruction** des demandes d'aide et des demandes de paiement afin de compléter les outils OSIRIS en termes de contrôles à opérer ou de traçage des points de contrôle. Les rapports d'instruction sont également un outil d'aide à l'instruction pour les agents du Pôle FEADER Alsace ; ils font l'objet de formation auprès des nouveaux agents.

### 3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financier allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	168 900 367,00	56,50	35,41

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total RDP financier allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	168 900 367,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	168 900 367,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

### Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## **4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME**

### **4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action**

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis 2020, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Au cours de l'année 2021, une animatrice s'est absentée 6 mois pour un congé maternité et a été remplacée. De plus, une stagiaire a accompagné le Réseau Rural et a travaillé à la valorisation des projets LEADER : rédaction de fiches projet, présentation d'un projet innovant en webinaire des RRRx, contribution à la démarche LoGal...

Les deux chargées de mission privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Positionnées au sein du Pôle Pacte pour la Ruralité depuis la restructuration de la Direction de la Cohésion des Territoires en 2019, elles ont été étroitement associées au partenariat avec le service contractualisation mis en œuvre durant l'année 2021. Le service contractualisation pilote les démarches de PTRTE- Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique – avec les Maisons de Région et les sous-préfectures. Ces PTRTE permettent d'établir des projets de territoire et de les inscrire dans des conventions Etat-Région-Collectivités locales : , passées avec 95 territoires de projets en Grand Est. Le suivi de cette dynamique a permis de faire connaître de nombreux projets en ruralité, une plus-value non négligeable pour le centre de ressources animé par le Réseau.

L'année 2021 a été axée sur la communication et la valorisation des projets ruraux ainsi que sur l'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est, qui en avaient exprimé le besoin en décembre 2019. Cet accompagnement s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 avec l'appui de Citoyens et Territoires : groupes de travail thématique, création d'une boîte à outils, d'un modèle de cahier des charges...

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI : animation de la plateforme Slack pour des échanges d'informations ; organisation d'un Go Tour sur le chanvre, webinaire de mi-parcours des 9 GO du Grand Est..

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, diffusion d'information et participation aux comités de pilotage des 4 MCDR ( Mobilisation Collective en faveur du Réseau Rural) actifs sur le territoire du Grand Est. Le Réseau est membre des gouvernances des 4 MCDR, et prend sa part pour la valorisation et

diffusion des livrables (fin des MCDR courant 2022).

Le Réseau Rural Grand Est a régulièrement communiqué sur l'ensemble de ces projets *via* des actualités publiées sur le site internet du réseau rural et diffusé de nombreuses vidéos sur la chaîne YouTube.

La pandémie n'a malheureusement pas permis au RRGGE de participer et organiser des séminaires, formations en présentiel durant l'année 2021, mais il a su rebondir en transformant un maximum de réunions présentiels en webinaires, web conférences ou bien encore café virtuel du Réseau

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

### **OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER**

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

#### **Actions réalisées en 2021 :**

##### **FAITS MARQUANTS :**

- **Trois journées évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires en visioconférence le 01/04 et 06/07 et en présentiel le 12/10 à Toul + COPIL (29/01, 18/05, 09/09). Mise en place d'une boîte à outils partagée + plateforme Slack + animations des groupes de travail ; appui à la création et participation à des groupes de travail thématiques sur l'évaluation avec les GAL (exemples : outils pour mobiliser son comité de programmation, grille d'enquête destinée aux porteurs de projets, rédaction d'un cahier des charges) ;
- Participation aux journées de rencontre du **projet de coopération "Moselle sans frontière"** les 19 et 20/10 à l'Hôtel de Région de Metz (projet de coopération France / Allemagne / Luxembourg autour de la Moselle) ;
- **Formation vidéo** « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone » les 2/07 et 01/10 : 5 GAL en ont bénéficié ;

##### **MAIS AUSSI...**

- Participation du RRR aux **secondes rencontres nationales de la coopération LEADER** et

recensement des projets de coopération ;

- **Participation aux InterGAL** organisés par l'AG début 2021;
- **Publications réalisées par le RRGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER (ex : Distillerie de la Forge) et en milieu rural (ex : association Scènes & Territoires), Prix régional des solidarités rurales, offres d'emploi, Appels à Projets...

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

**Actions réalisées en 2021 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Leader Tour** : LEADER Tour dans les Vosges du Nord le 3/12 (aide à l'organisation et présence le jour J) + **webconférence « Vintage Boat »** le 26/11 dans le cadre du cycle de webconférence des RRRx ;
- **Go-Tour** : premier Go-Tour du GE le 2 décembre "Pôle européen du Chanvre" avec présence d'acteurs externes au PEI ;

**MAIS AUSSI...**

- Echanges entre stagiaires GE/PACA/Bretagne sur la valorisation des projets LEADER
- Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes : échanges sur l'innovation par le Réseau Rural GE auprès du cabinet engagé par la DFE (07/01) ; mission Innovation en MR avec le cabinet Ocalia (12/01) ; participation à un webinaire sur l'Europe organisé par un GAL breton (14/01) ; échanges sur nos activités respectives avec l'association Let's Food (01/02) ; échanges avec la DTEEE sur réseau élus TE (01/03) ; échanges avec des étudiants de Sciences-Po faisant une étude sur LEADER et l'innovation (29/04) ;
- Présence à des événements nationaux : les Culturelles à Bétheny (16/06), la Foire de Châlons (07/09), AG LEADER France (08/11) ;
- RRGE inclus dans la mise en place d'un réseau des Tiers-lieux en GE : échanges d'informations, relais d'AMI...
- Participation au GT « Ruralités et bioéconomie » de la MEGE : relais d'informations, participation aux réunions (5/07) ;

**OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)**

**Cibles** : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la

diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

### Actions réalisées en 2021 :

#### FAITS MARQUANTS :

- Contribution au déploiement des **Smarts Diagnostic** par la DN avec mise en exergue des problématiques rurales (10 et 11 février) ;
- Contribution active à la mise en œuvre de **3 projets MCDR** (AAP national) : présence aux COPIL, aux séminaires de clôture (15/10, 6 et 7/12...), diffusion des livrables (projection du film "Entre les plis" à Munster le 16/12), contribution à l'évaluation du projet sur l'ESS en milieu rural ;

### OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFCIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C

**Type d'activité :** Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)

**Cibles :** Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l'émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d'expériences.

### Actions réalisées en 2021 :

#### FAITS MARQUANTS :

- **Création de la démarche LoGAL- avec l'appui d'une stagiaire** d'avril à juillet pour la mise en place d'une méthodologie de recensement et de valorisation des projets LEADER. Déroulé : prise de contact avec les animateurs GAL pour présenter la démarche et sélection commune des projets. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Six GAL visités, cinq autres prévus en début 2022.

#### MAIS AUSSI :

- **Newsletter toilettée** : montée en gamme par l'utilisation d'un nouvel outil pour un rendu visuel plus professionnel, plus de 300 destinataires (+ 35 destinataires en 2021)
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne de documents, articles, retours d'expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE ; 1351 visites et lectures d'articles sur la page Internet du RRGE en 2021

- **Nouveaux partenariats** avec les CIED de Reims et de Strasbourg : échanges d'informations ;

**Type d'activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu'au RRN Art 54 (3)(b)(vii)**

**Cibles :** Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

**Actions réalisées en 2021 :**

FAITS MARQUANTS :

- **Participation aux réunions et travaux du RRN :** AG le 10/12, réunions des RRRx (8 en visio, 1 à Paris le 9/12), RRGE représentant des autres RRRx au sein du groupe de travail national sur la réalisation de livrets thématiques des projets LEADER ;

MAIS AUSSI...

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** + partage par le RRN sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE + participation aux webinaires du RRN (renouvellement générations agricoles...);
- Distribution des revues du RRN et de l'ENRD auprès de nos partenaires et lors d'évènements ;

**OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)**

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2021 :**

FAITS MARQUANTS :

- Deux sessions de la **formation « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone »** organisées les 02/07 au lycée agricole de Rethel et 01/10 à la Chambre d'Agriculture des Vosges (Epinal) -> **7 chargés de mission en ont bénéficié, représentant 7 GO-PEI ;**
- Participation au GT PEI de Régions de France + aux COPIL des Go-PEI ;

MAIS AUSSI :

- Tenue de deux webinaires pour les Go-PEI du Grand Est + 1 réunion en présentiel à Troyes :

réponses aux questions administratives, point à mi-parcours + trois articles rédigés à ce sujet et repris dans les brèves du PEI + enregistrement des webinaires disponible sur la chaîne YouTube ;

- Diffusion du livret de communication sur les Go-PEI du Grand Est présentant le PEI dans l'ensemble des événements co-organisés par le Réseau
- Veille collaborative sur les thèmes de l'élevage, des grandes cultures, du végétal et du numérique et l'actualité de l'agriculture en général -> diffusion sur Slack ;

**Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)**

**Actions réalisées en 2021 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- Diffusion des actualités des Go-PEI + **webinaire mi-parcours** (CR et vidéos sur la chaîne YouTube) ;
- **GO-Tour** du 2 décembre sur le GO "Pôle européen du chanvre" ;

**MAIS AUSSI...**

- Visionnage du documentaire « Au-delà des clôtures » (5/02), produit par les élèves d'Agro Paris Tech sur l'élevage laitier (présence d'une exploitation laitière du GE) et suivi d'un débat avec les agriculteurs et les réalisateurs ;
- Communication : partage d'AAP, participations à des salons, partage de la vidéo de la DFE sur le chanvre...

Travail avec les chargés de mission FESI : renvoi vers eux des porteurs de projets agricoles (innovation agricole, sentier botanique...) pour une bonne prise en charge concernant les fonds européens + RRGE renseigne sur les dispositifs régionaux ;

**4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER (38 vidéos en ligne au 19/05/2022)
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national (379 destinataires dont 213 agents Région)

**2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions**

## **de communication en 2021**

L'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

L'animation du site europe-en-alsace.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2021, le site a enregistré 17 167 visites et 25 615 pages ont été vues.

L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2021, elle rassemble une communauté de 1 406 abonnés (1150 en janvier 2020), soit une augmentation par rapport à 2020.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,11	17,20	0,64
		2014-2020			0,15	23,46	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			3,00	20,00	15,00
		2014-2020			3,00	20,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			55,00	11,00	500,00
		2014-2020			55,00	11,00	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	12,96	77,89	9,70	58,30	16,64
		2014-2020	9,94	59,74	7,26	43,63	
		2014-2019	9,71	58,36	5,23	31,43	
		2014-2018	6,86	41,23	2,60	15,63	
		2014-2017	4,81	28,91	1,58	9,50	
		2014-2016	2,04	12,26	0,56	3,37	
		2014-2015	0,02	0,12	0,02	0,12	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 456 400,90	67,06	26 594 360,96	42,01	63 310 347,19
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 456 400,90	67,06	26 594 360,96	42,01	63 310 347,19
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			83 525 736,81	48,90	170 809 894,62
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			26 594 360,96	42,01	63 310 347,19
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 166,00	58,30	2 000,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	4,02	96,64	3,49	83,90	4,16
		2014-2020	3,41	81,98	2,90	69,72	
		2014-2019	2,80	67,31	2,45	58,90	
		2014-2018	2,37	56,97	1,96	47,12	
		2014-2017	2,69	64,67	1,66	39,91	
		2014-2016	2,21	53,13	0,42	10,10	
		2014-2015	0,33	7,93	0,33	7,93	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 730 460,47	82,40	8 204 874,46	57,64	14 235 630,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	11 730 460,47	82,40	8 204 874,46	57,64	14 235 630,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			31 464 563,00	221,03	14 235 630,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			8 204 874,46	57,64	14 235 630,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			420,00	84,00	500,00

**Domaine prioritaire 2C+**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2C+	Total des investissements en faveur d'une gestion efficace et durable des forêts (€) (P2C) (€)	2014-2021			10 301 558,58	42,94	23 992 451,95
		2014-2020			9 393 258,00	39,15	
		2014-2019			6 992 950,00	29,15	
		2014-2018			5 548 701,43	23,13	
		2014-2017			536 984,63	2,24	
		2014-2016			232 500,00	0,97	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2C+	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	4 588 183,45	47,59	3 808 630,13	39,50	9 641 095,76
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 803 232,46	75,07	1 184 676,72	49,32	2 402 083,02
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 986 942,58	41,36	4 804 166,04
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 624 994,43	39,95	2 541 294,41	38,68	6 569 896,77
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			2 541 294,41	38,68	6 569 896,77
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	159 956,56	23,91	82 659,00	12,35	669 115,97

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021					0,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015	0,01					
	Total des investissements (public et privé) dédiés à la transformation et la commercialisation (euros)	2014-2021				4 229 559,15	19,75	21 412 194,89
		2014-2020				3 662 124,00	17,10	
		2014-2019				2 660 262,00	12,42	
		2014-2018				1 248 480,00	5,83	
		2014-2017				520 912,37	2,43	
		2014-2016				384 931,00	1,80	
2014-2015				27 476,00	0,13			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 583 313,74	30,16	1 845 880,89	21,55	8 564 877,96	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	2 583 313,74	30,16	1 845 880,89	21,55	8 564 877,96	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			4 229 559,15	19,75	21 412 194,89	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			82,00	73,87	111,00	

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			15,93	121,33	13,13	
		2014-2020			13,67	104,12		
		2014-2019			13,27	101,07		
		2014-2018						
		2014-2017			5,79	44,10		
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				16,74	116,98	14,31
		2014-2020				14,37	100,42	
		2014-2019				14,35	100,28	
		2014-2018				11,69	81,69	
		2014-2017				6,66	46,54	
		2014-2016						
		2014-2015				0,30	2,10	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				16,97	116,20	14,60
		2014-2020				14,57	99,76	
		2014-2019				14,56	99,69	
		2014-2018				12,16	83,26	
		2014-2017				10,48	71,76	
		2014-2016						
		2014-2015				3,49	23,90	
	Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de l'eau (euros)	2014-2021						0,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
Total des investissements (public et privé) en forêt en faveur de la biodiversité (euros)	2014-2021				1 141 406,83	44,38	2 571 695,29	
	2014-2020				838 472,00	32,60		
	2014-2019				555 746,00	21,61		
	2014-2018				377 028,06	14,66		
	2014-2017							
	2014-2016							
	2014-2015							
FA/M	Indicateur de	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	

	réalisation						
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	100 160 810,24	78,09	82 208 800,98	64,09	128 261 623,58
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	138 783,31	100,00	24 393,31	17,58	138 784,91
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			24 393,31	17,58	138 784,91
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			55,00	11,00	500,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	474 626,66	87,81	254 413,79	47,07	540 532,08
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			478 179,42	46,12	1 036 864,78
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			11,00	68,75	16,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 139 929,92	67,93	4 693 236,46	44,65	10 510 017,06
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	32 661 431,11	78,85	25 253 112,89	60,97	41 422 275,19
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			23 821,07	79,40	30 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	24 155 379,65	67,28	16 559 521,21	46,12	35 901 522,67
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			9 702,21	121,28	8 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			1 032,56	14,75	7 000,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	35 400 044,12	91,13	35 233 507,85	90,70	38 845 585,33
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			16 782,39	114,07	14 712,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			1 270,49	127,05	1 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			13 168,38	119,71	11 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	190 615,47	21,11	190 615,47	21,11	902 906,34

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021	11 519 404,16	81,76	11 519 404,16	81,76	14 089 606,80
		2014-2020	11 519 404,16	81,76	11 519 404,16	81,76	
		2014-2019	5 723 233,00	40,62	5 723 233,00	40,62	
		2014-2018	5 723 233,00	40,62	5 723 233,00	40,62	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 168 908,00	131,22	3 990 423,40	51,49	7 749 283,74
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	10 168 908,00	131,22	3 990 423,40	51,49	7 749 283,74
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			11 519 404,16	81,76	14 089 606,80
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			5,00	83,33	6,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			5,00	83,33	6,00

**Domaine prioritaire 5D**

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5D	Nombre de plans climat visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'amoniac (nombre d'opérations)	2014-2021					11,00
		2014-2020			8,00	72,73	
		2014-2019			8,00	72,73	
		2014-2018			5,00	45,45	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
<b>5D</b>	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 077 165,77	109,95	864 949,56	88,29	979 720,87
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 077 165,77	109,95	864 949,56	88,29	979 720,87
M07.1 M07.2 M07.3 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			9,00	81,82	11,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021			54,00	200,00	27,00	
		2014-2020			32,00	118,52		
		2014-2019			10,00	37,04		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				27,54	56,95	48,36
		2014-2020				24,49	50,64	
		2014-2019				10,87	22,48	
		2014-2018				8,91	18,43	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				28,74	103,06	27,89
		2014-2020				28,74	103,06	
		2014-2019				28,74	103,06	
		2014-2018				28,74	103,06	
		2014-2017				28,74	103,06	
		2014-2016				28,74	103,06	
		2014-2015				28,74	103,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 480 012,21	61,82	12 020 767,36	34,60	34 746 976,65	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	233 676,76	53,73	195 175,38	44,88	434 877,51	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			468 133,67	43,06	1 087 193,76	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	13 524 852,83	60,69	6 509 273,80	29,21	22 286 578,51	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			511 594,00	56,96	898 233,00	

M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			15,00	57,69	26,00
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			14,00	63,64	22,00
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			4,00	26,67	15,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	7 721 482,62	64,21	5 316 318,18	44,21	12 025 520,63
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			533 773,00	103,04	518 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			5,00	100,00	5,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			93 750,00	42,86	218 750,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			3 934 120,96	43,59	9 025 847,76
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			72 813,84	17,43	417 812,50
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			1 215 633,38	51,44	2 363 110,37

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé Citoyen 2022 PDR Alsace	Résumé à l'intention des citoyens	28-06-2022			692019098	Résumé Citoyen PDR Alsace 2022		
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP042	Annexe financière (systèmes)	11-04-2022			504401524	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP042_fr.pdf		

